C/2025/1820

20.3.2025

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11869 - STONE POINT / HPS / MDP / ARDONAGH)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/1820)

1. Le 10 mars 2025, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil, d'un projet de concentration ([1]).

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Stone Point Capital LLC («SPC», États-Unis),

— HPS Investment Partners, LLC («HPS», États-Unis), contrôlée par HPS Group, L.P. (États-Unis),

— Madison Dearborn Partners LLC («MDP», États-Unis),

— Ardonagh Group Holdings Limited («Ardonagh», Royaume-Uni), contrôlée par HPS et MDP.

SPC, HPS et MDP acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'Ardonagh.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— SPC est une entreprise d'investissement établie aux États-Unis, dont l'activité est ciblée sur les investissements dans des entreprises du secteur des services financiers à l'échelle mondiale et des secteurs connexes. L'entreprise investit dans de nombreuses autres catégories d'actifs, dont le capital-investissement par l'intermédiaire de ses fonds phares Trident. SPC gère également des fonds de crédits liquides et privés ainsi que des comptes gérés;

— HPS est une entreprise d'investissement établie aux États-Unis, exerçant ses activités à l'échelle mondiale et dont les filiales gèrent des fonds d'investissement, y compris des comptes gérés séparément (ci-après les «fonds HPS») et des paniers d'obligations structurées adossées à des prêts. Les fonds HPS détiennent, directement ou indirectement, des participations sous forme de capital ou de prêts dans des sociétés de portefeuille,

— MDP est une société de capital-investissement qui cible des investissements dans tous les secteurs, notamment les industries de base, les technologies et les services gouvernementaux, les services financiers et les soins de santé;

— Ardonagh est un groupe de courtage en assurance qui propose une gamme de produits et de services liés à l'assurance au Royaume-Uni, en Irlande et sur les marchés internationaux. Ses segments opérationnels comprennent Ardonagh Specialty et Global P&C, qui elle-même comprend Ardonagh UK, Ardonagh Europe, Ardonagh APAC et Ardonagh Iberia & ROW. La plateforme Global P&C est axée sur les PME et les clients intermédiaires, tandis qu'Ardonagh Specialty est un courtier spécialisé indépendant.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11869 — STONE POINT / HPS / MDP / ARDONAGH

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE